République Française - Département de la Drôme - Arrondissement de Die

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2026

Le sept octobre deux mille vingt-six à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 octobre 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente), sous la présidence de Maurice MOLLARD.

Ordre du jour :

- Attribution du marché de prestations intellectuelles pour la mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)

Monsieur le Maire accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs.

Jean Michel ROUX est nommé Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus.

Présents : 12
Maurice MOLLARD, Yves BONNET, Maryse GROSDIDIER, Jean Michel ROUX, Pauline DUBOIS, Alain BONNARD, Jean Pierre FRAUD, Olivier REY, David CHANAS, Brigitte GUILLAUME, Caroline LEMOUSSU, Anaïs ROME
Représentés : 1
Sandy DELORT représentée par Anaïs ROME
Absents : 2
Jacqueline CARRER, Régis LIOTARD
Absents et Excusés : 0
Secrétaire de séance : Jean Michel ROUX
NOMBRE DE VOTANTS : 13

➢ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26/08/2026

Nombre de voix : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

➢ Sujets soumis à délibération / Débats et votes :

N°DE_2026_042

Attribution du marché de prestations intellectuelles pour la mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune souhaite procéder à la mise à jour de son schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP), afin d'actualiser l'état des lieux de son système d'alimentation en eau potable, d'identifier les éventuelles insuffisances du réseau et de définir un programme d'actions et de travaux adapté aux besoins de la commune.

Une consultation a été lancée pour la réalisation de cette mission de prestations intellectuelles.

Quatre candidats ont remis une offre dans le cadre de cette consultation : COHERENCE EAU, NALDEO, REALITES ENVIRONNEMENT et SEDIC. La variante proposée par SEDIC a également été analysée.

Conformément aux critères définis dans le règlement de consultation, les offres ont été analysées selon les critères suivants :

- le prix, pour 40 points ;
- la valeur technique, pour 60 points.

À l'issue de l'analyse des offres, le classement obtenu est le suivant :

Classement	Candidat	Note / 100	Montant € HT
1	REALITES ENVIRONNEMENT	95 points	30 474 €
2	NALDEO	92 points	34 612 €
3	SEDIC – Variante 1	87 points	32 099 €
4	SEDIC	86 points	34 099 €
5	COHERENCE EAU	81 points	41 359 €

Au vu de l'analyse des offres et conformément aux critères fixés dans le règlement de consultation, l'offre de REALITES ENVIRONNEMENT est classée en première position avec une note de 95 points sur 100, pour un montant de 30 474 € HT.

Le Maire précise également que cette opération est susceptible de bénéficier de subventions publiques à hauteur de 80 % du montant des dépenses éligibles, réparties entre une participation du Département de la Drôme à hauteur de 10 % et une participation de l'Agence de l'eau à hauteur de 70 %, sous réserve de l'éligibilité du projet et de l'accord des financeurs.

Le Maire rappelle qu'il dispose d'une délégation du Conseil municipal pour solliciter les demandes de subventions, conformément à la délibération portant délégation d'attributions au Maire. À ce titre, une décision du Maire sera prise afin de solliciter les aides financières nécessaires au financement de cette opération.

Les élus s'interrogent sur la localisation des entreprises ayant remis une offre et demandent si celles-ci sont des entreprises locales.

Il est précisé que les entreprises ayant candidaté sont toutes implantées dans la région : TAIN L'HERMITAGE, MONTÉLIMAR, GRÉSY SUR ISÈRE et VALENCE.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'**ATTRIBUER** le marché de prestations intellectuelles pour la mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) à REALITES ENVIRONNEMENT, pour un montant de 30 474 € HT ;
- de l'**AUTORISER** à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution ;
- de **DIRE** que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget de la commune.

La délibération N°DE_2026_042 est adoptée
Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h41

➢ Questions diverses

- **Prochain conseil municipal :**
 Le prochain CM est fixé au lundi 19 octobre 2026 à 20h00
- **Cérémonie du 11 novembre :**
 Cette année, l'organisation de la cérémonie commémorative du 11 novembre est assurée par la commune.
- **Salle polyvalente :**
 Le Maire demande aux élus s'ils seraient favorables à engager une réflexion sur une éventuelle modification du système de chauffage de la salle polyvalente.

République Française - Département de la Drôme - Arrondissement de Die

COMMUNE DE SOLAURE EN DIOIS

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2026

Présents : 12
Maurice MOLLARD, Yves BONNET, Maryse GROSDIDIER, Jean Michel ROUX, Pauline DUBOIS, Alain BONNARD, Jean Pierre FRAUD, Olivier REY, David CHANAS, Brigitte GUILLAUME, Caroline LEMOUSSU, Anaïs ROME
Représentés : 1
Sandy DELORT représentée par Anaïs ROME
Absents : 2
Jacqueline CARRER, Régis LIOTARD
Absents et Excusés : 0
Secrétaire de séance : Jean Michel ROUX
NOMBRE DE VOTANTS : 13

N° délibérations	Objet de la Délibération
DE_2026_042	**Attribution du marché de prestations intellectuelles pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)** ***Résultat du vote : adoptée*** ***Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0***

Maurice MOLLARD
Président de séance

Mairie Solaure en Diois Drôme

Jean Michel ROUX
Secrétaire de séance